



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

P A M P I G N Y

Pampigny, le 7 mars 2017

**Préavis no 3-2017
demandant un crédit de Fr. 18'000.--
pour une étude d'avant-projet de création
d'un réseau de chauffage à distance à bois déchiqueté**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la Municipalité réfléchit à la réalisation d'un chauffage à distance à bois pour alimenter ses bâtiments communaux.

La commune de Pampigny est propriétaire de près de 300 ha de forêts, sans compter les possibilités d'exploitation offertes dans le cadre du Groupement forestier du Veyron. Dès lors, il lui semble opportun d'utiliser l'énergie du bois pour une production de chaleur centralisée. Un chauffage à bois permettrait une valorisation de notre matière première tout en permettant l'utilisation d'une énergie renouvelable, respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, dans le même sens, un second hangar à plaquettes est actuellement en construction, conformément au préavis no 8-2016 approuvé lors de la séance du Conseil communal du 21 juin dernier.

2 ELEMENTS DETERMINANTS

Plusieurs facteurs ont amené la Municipalité à mener cette réflexion actuellement. Il s'agit principalement des points suivants :

- Assainissement indispensable de la chaudière à bois du collège (2019),
- Réfection du chauffage de l'église,
- Achat éventuel d'un ou deux bâtiments sur la parcelle 114 (Hoirie Berney).

3 FINANCEMENT DE L'ETUDE

Les frais liés à cette étude seront financés par la trésorerie communale. Ils seront ajoutés à l'investissement en cas de réalisation du projet, faute de quoi ils seront amortis en une fois lors du bouclage des comptes 2017.

6 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Pampigny vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

- Vu le préavis 3-2017 de la Municipalité,
- Ouï les rapports des commissions des finances, d'urbanisme,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de un crédit de Fr. 18'000.-- pour une étude d'avant-projet de création d'un réseau de chauffage à distance à bois déchiqueté.
2. d'accepter le financement tel que proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du

Au nom de la municipalité

le syndic :

Eric Vuilleumier

la secrétaire :

Béatrice Moser

Municipal responsable : Fuchs Etienne